

## Surendettement et effacement de dettes recours avec clause résolu

## Par Daniel Merieau, le 13/03/2018 à 12:20

En 2006 mon locataire a été expulsé par le tribunal en faisant jouer la clause résolutoire avec une dette de plus de 7000€; En début d'année j'ai reçu un dernier plan de surendettement avec un remboursement de 80 €/mois et ensuite effacement de la dette restante soit environ 5000€. J'ai trouvé une jurisprudence du 18 Février 2016 n° 14-17782 sur les conditions d'effacement de dettes : peut -elle être favorable pour moi . MERCI

## Par youris, le 13/03/2018 à 14:31

bonjour,

le non respect du plan de surendettement par le surendetté annule le plan. salutations